



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseillers principaux d'éducation

Question écrite n° 28413

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation grave que connaît le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE), chargés du suivi des élèves et de l'animation de la vie scolaire. Les CPE sont en contact quotidien avec les enfants et les familles dans un contexte où les besoins sont en progression en raison de plusieurs facteurs : difficultés scolaires, paupérisation, accroissement de la violence, mal-être des adolescents... Leur rôle est essentiel dans les établissements. Actuellement, les besoins identifiés ne sont pas tous couverts en terme de recrutement et les postes mis en concours sont inférieurs à ce qui était prévu au budget. Il lui demande de préciser ses intentions pour rétablir la situation afin qu'à la rentrée 2008 tous les postes soient pourvus et que le nombre de titulaires remplaçants soit suffisant pour couvrir les besoins.

Texte de la réponse

Le niveau de recrutement par concours des conseillers principaux d'éducation vise à satisfaire les besoins des établissements scolaires dans la limite budgétaire fixée par la loi de finances. Durant plusieurs années, le recrutement en CPE a été fixé à un niveau très supérieur à celui des départs en retraite. Ce sont en effet 2 320 postes qui ont été ouverts aux concours entre 2003 et 2007, pour 903 départs. De ce fait, des surnombres budgétaires sont apparus sur le programme Vie de l'élève, le mettant en déficit, en particulier pour la catégorie d'emplois sur laquelle sont rémunérés ces personnels. Dans un souci de bonne gestion, le nombre de postes aux concours a été ajusté à partir de la session 2006 (sessions 2006 et 2007 : 200 postes). Pour la session 2008, le volume du concours externe des conseillers principaux d'éducation a été maintenu à 200 postes. Il faut noter que le maintien des recrutements en 2008 par rapport à 2007 dans un contexte de resserrement du nombre global des recrutements témoigne d'un effort important du ministère de l'éducation nationale pour ces personnels. Il reconnaît par ce biais l'utilité et le rôle déterminant tenu par ces personnels dans l'accompagnement des élèves au sein des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28413

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6484

Réponse publiée le : 30 septembre 2008, page 8395